

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de juillet le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Odile PINEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Mesdames Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER, Véronique BESSE.  
Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 11  
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

**N°16 : RESIDENCE AUTONOMIE : PLAN DE FINANCEMENT MISE EN PLACE DES TELEALARME.**

Madame la Vice-Présidente du CCAS explique que le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, signé en août 2021 pour la Résidence autonomie « le Square des Chênes », indiquait la nécessité de mise en place de certaines prestations notamment l'installation de la téléalarme pour chaque locataire de la résidence. Le coût total de l'installation s'élève à 6 780.13€ TTC. Dans le cadre de l'appel à projets 2023 en faveur des résidences autonomie, le CCAS va solliciter une aide à l'investissement pour l'installation des téléalarmes au sein des 5 logements de la résidence autonomie « le Square des Chênes », auprès de la CARSAT.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter le plan de financement présenté ci-dessous :

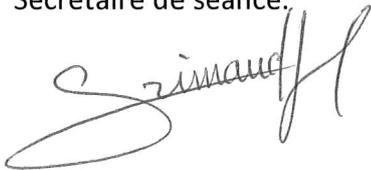
DEPENSES		RECETTES	
Installations électriques	1 606.75€	Apport CCAS	990.13€
Appels-malades	4 177.25€	CARSAT (aide à l'investissement)	5790.00€
TVA 10%	160.68€		
TVA 20%	835.45€		
TOTAL	6 780.13€	TOTAL	6780.13€

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 11/07/23  
Publié électroniquement le : 12/07/23

Pour copie conforme,

**Jean-Marie GRIMAUD,**  
Secrétaire de séance.



**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

